

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 26 (1980)
Heft: 5

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Sandoz augmentation du chiffre d'affaires

Un chiffre d'affaires de 4,4 milliards de francs, soit une augmentation de 3,4 pour cent par rapport à l'exercice 78 et un bénéfice de 173 millions de francs, en progression de 17 millions, tels sont les résultats annoncés par la direction du groupe Sandoz dans un communiqué. Par suite de l'inflation mondiale, le compte de profits et pertes fait ressortir un accroissement des charges, phénomène que l'augmentation des prix de vente n'a pu compenser qu'en partie. En outre le niveau du franc suisse a encore été supérieur à celui de l'année précédente. Les pertes d'évaluations dues aux fluctuations monétaires ont diminué passant de 127 à 62 millions de francs. Le cash flow a augmenté de 22 millions pour atteindre 432 millions de francs et les investissements en immobilisations sont de 207 millions de francs soit 26 millions de moins qu'en 1978. Ils ont pu être entièrement financés à partir des amortissements qui se montent à 259 millions de francs. Les dépenses de recherche et de développement atteignent 386 millions de francs (8,7

pour cent) du chiffre d'affaires consolidé et l'effectif du groupe est passé de 35 168 à 35 320 collaborateurs.

Le bénéfice net de la maison mère se chiffre à 80,8 millions de francs. Le conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale des actionnaires, qui a eu lieu le 7 mai 1980 à Bâle, l'attribution d'un dividende inchangé de 65 F brut par action d'une valeur nominale de 250 F et de 13 F brut par bon de participation d'une valeur nominale de 50 F. (A.T.S.)



Mort de l'écrivain François Fosca

L'écrivain François Fosca (de son vrai nom Georges de Traz) est décédé à Genève à l'âge de 99 ans. Né à Paris, il s'était installé en Suisse en 1940, donnant des cours à l'école des Beaux-Arts de Genève et collaborant notamment aux Editions du « Milieu du monde ». Comme peintre, il avait exposé dans plusieurs salons, mais fut surtout critique d'art, publiant de nombreuses études, notamment sur les peintres français du XIX^e siècle. Il a également écrit plusieurs romans. Georges de Traz était le frère de l'écrivain Robert de Traz. (A.T.S.)



Grâce au concours de la Confédération, la plaine de Sils (Haute-Engadine) sera protégée

Grâce au concours de la Confédération, la plaine de Sils dans la Haute-Engadine, un des plus beaux paysages de Suisse, sera protégée. Les propriétaires de 79 des 107 hectares que compte la zone à bâtir entre les deux lacs ont été expropriés. Coût de l'opération : moins de dix millions de francs alors qu'initialement près de 37 millions avaient été demandés. La Confédération participe à raison de 45 % à ces frais. Le conseiller fédéral Kurt Furgler, chef du Département de justice et police dont dépend l'aménagement du territoire, a signé, en compagnie de représentants cantonaux et communaux grisons, les conventions qui garantissent la protection de ces lieux.

C'est la première fois que la Confédération, canton, communes et organisations privées collaborent pour protéger un paysage et notamment résoudre le problème du financement d'une telle opération. L'intervention de la Confédération se fonde sur la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier.

Un succès de Franz Weber

Cette protection intégrale d'un paysage est en fait le résultat final d'une campagne lancée en 1965 par M. Franz Weber. S'opposant à la construction d'une cité touristique pour près

de 25 000 habitants, dans cette région, M. Weber a alerté la presse nationale et internationale. Organisant collectes et galas, il a fini par réunir plus d'un million de francs, somme qui a été consacrée à l'achat de « terrains de blocage » (parcelles disséminées qui empêchaient la construction de grands immeubles). En 1972, enfin, le Conseil fédéral a édicté un arrêté fédéral urgent qui prévoit la protection de ce genre de paysages.

(A.T.S.)

canton de neuchâtel

Des élèves vont décorer un funiculaire

Dix élèves de l'école secondaire de Neuchâtel vont entreprendre la décoration des deux voitures du funiculaire reliant Neuchâtel à la montagne de Chaumont. Cette initiative a naturellement été prise en accord avec la Compagnie des transports en commun de Neuchâtel et environs qui exploite la ligne.

Les travaux s'étendront sur une quinzaine de jours. Un certain nombre d'esquisses ont déjà été réalisées et elles seront prochainement soumises à la compagnie. Il s'agit, indique la direction de l'école, de projets qui « sont élaborés dans une totale liberté d'expression, sans pour autant que les lignes et les couleurs soient le fruit d'une simple inspiration désordonnée. Une sérieuse et enthousiaste activité d'approche, de sensibilisation et de recherches esthétiques guide les travaux ». Ceux-ci sont dirigés par deux instituteurs. Ils ont débuté sur les deux voitures depuis le 21 avril. (A.T.S.)

La maturité fédérale à l'Université populaire neuchâteloise

L'Etat de Neuchâtel et l'Université populaire neuchâteloise ont constitué une fondation neuchâteloise pour la préparation à la maturité fédérale, ceci pour permettre la mise en place d'une formule souple de cours dispensés dans le cadre de l'université populaire et, dans certains cas, l'octroi d'une aide matérielle aux candidats remplissant les conditions fixées par la réglementation sur les bourses.

En fait, l'Université populaire neuchâteloise organise depuis 1978 des cours destinés à faciliter la préparation à la maturité fédérale. Une trentaine d'élèves s'étaient inscrits, mais après un premier rodage, il n'en reste plus que 15. Cependant en automne 1979, la formule a rencontré à nouveau un certain succès.

Actuellement, 16 auditrices et auditeurs, âgés de 20 et 35 ans, avec des professions diverses et des situations personnelles variées, suivent les cours tous les soirs de la semaine, sauf le vendredi et le samedi matin. Les étudiants actuels se présenteront aux premiers examens à la fin 1980 et aux derniers à la fin 1981.

Cette fondation concrétise donc la possibilité d'offrir sur place la préparation à la maturité fédérale, comme le font des gymnases du soir ou des institutions analogues à Genève, Lausanne et Sion. Des accords pourraient être par la suite conclus pour que cette fondation soit aussi au service des habitants du Jura bernois.

Le Conseil de Fondation est constitué de M. Ernest Weibel, président (et président de l'université populaire, professeur à l'université), Jean-Philippe Vuil-

+GF+

RACCORDS ROBINETTERIE EN FONTE MALLÉABLE

RACCORDS ROBINETTERIE EN MATIÈRE PLASTIQUE

MACHINES A FILETER ET A TRONÇONNER

MACHINES A GRENAILLER

MACHINES OUTILS

(TOURS CN - TOURS A COPIER - DRESSEUSES)

RACCORDS A BAGUE DE SERRAGE **SERTO**

(Programmes en plastique, cuivre, acier et inox)

LAVABOS FONTAINES **ROMAY**

Georges Fischer S.A.

14, Rue Froment, 75011 PARIS

Tél. : 355.39.93

Télex : 230922

leumier, chef du service de l'enseignement secondaire, Eric Merlotti, directeur de l'université populaire et directeur du gymnase Numa-Droz à Neuchâtel, André Sieber, préfet des montagnes neuchâteloises depuis le 1^{er} avril et Jean-Jacques Delémont directeur de l'Ecole supérieure de commerce à la Chaux-de-Fonds.

(A.T.S.)

★ ★ ★ canton du valais

Un Valaisan défendra les couleurs suisses lors de la grande Transat des solitaires

Célibataire, 33 ans, maître secondaire à Nendaz près de Sion, le Valaisan Philippe Fournier sera le seul marin — lui qui est né pourtant en plein cœur des Alpes — à défendre les couleurs suisses lors de la grande Transat des solitaires qui aura lieu cet été.

Fournier, la barbe hirsute, les cheveux en bataille, serré dans son imperméable qui défie les embruns, a reçu à Sion les journalistes de son canton pour commenter l'aventure qui l'attend et les préparatifs que tout cela nécessite. La « Transat en solitaire » commencera début juin pour durer un mois environ, le record de parcours étant de 21 jours. Les participants, au nombre d'une centaine, relieront Plymouth en Angleterre à New-York sur plus de 5 000 kilomètres.

Le Valaisan naviguera à bord d'un bateau de 11 m portant le nom de la station d'hiver bien connue « Haute-Nendaz ». Il s'agit d'un monocoque construit en alliage léger par le chantier militaire de Toulon. Il pèse six tonnes et à une voilure de 85 m².

Il fut rappelé lors de la conférence de presse que la « Transat en solitaire » est une course créée par le colonel anglais Blondie Hasler et qui fut organisée pour la première fois en 1960. Cette première édition a consacré le fameux marin britannique Sir Francis Chichester. La course a lieu tous les quatre ans. En 1975, plus de 150 bateaux étaient au départ. La route qui relie « Plymouth à New-York est parsemée d'embûches, devait noter Fournier. Ce que je crains le plus, ce sont les cargos et les icebergs du Labrador. Il y a également les redoutables bancs de sable de Terre-Neuve et les brumes qui s'y trouvent régulièrement ».

Plusieurs gagnants de cette épreuve ainsi que leurs bateaux sont entrés dans la légende, tels Chichester, Tabarly, Williams, Colas, Gypsy Moth, Pen Duick, Manuvera. La course a aussi des martyrs, tous ces marins qui ne sont jamais revenus.

Philippe Fournier a participé en 1979 à la Transat en double Lorient-Bermudes-Lorient et avait terminé alors en 19^e position.

Comme certains journalistes s'étonnaient de voir un montagnard partir ainsi à la conquête des horizons marins, Philippe Fournier s'est contenté de répondre : « Ce sont les Anglais qui ont réalisé en Valais les plus belles conquêtes alpines, à commencer par le Cervin, les Valaisans ont une revanche à prendre sur les mers ». (A.T.S.)

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton de vaud

Le plus ancien milliaire romain de Suisse découvert dans le Chablais vaudois

Une borne milliaire romaine, la plus ancienne de Suisse (elle date de l'empereur Claude), a été découverte dans la gravière des Communailles, près d'Yverne (Vd), lors de l'extraction de gravier d'un ancien lit du Rhône. Ce milliaire monolithique, composé d'un cylindre placé sur une base carrée, pèse trois tonnes et mesure près de deux mètres et demi de hauteur. Il a été retiré intact d'une profondeur de huit mètres au-dessous du niveau de la plaine du Rhône. Le pays de Vaud possède ainsi les deux plus anciennes inscriptions routières de Suisse, le milliaire trouvé à Yverne étant contemporain (1^{er} siècle après Jésus-Christ) de celui déposé dans l'église de Saint-Saphorin. Ce milliaire de Claude ira rejoindre à la maison de commune d'Yverne celui de Constantin (4^e siècle), trouvé il y a deux ans dans la même gravière de ce village.

Ce milliaire se dressait à l'origine sur le bord de la route romaine menant d'Italie en Gaule du nord par le col du Mont-Joux (le Grand-Saint-Bernard actuel). Il indiquait la distance le séparant de Martigny (21 000 pas, environ 31,5 km). Il commémorait la construction de cette route par l'empereur Claude, en 47 ans après Jésus-Christ. A cette occasion, le bourg indigène d'Octodure (aujourd'hui Martigny) reçut un nouveau nom dont l'inscription figure sur le

milliaire : « Forum Claudii Augusti ». Jusqu'à ce jour, on ne faisait que le supposer, le nouveau milliaire nous en donne confirmation.

La traduction de l'inscription latine visible sur la borne est la suivante : « Tibère Claude, fils de Drusus, César Auguste Germanicus, grand pontife, revêtu de la 7^e puissance tribunitienne, salué imperator pour la 12^e fois, père de la patrie, consul pour la 4^e fois du forum de Claude Auguste : 21 mille pas ».

On suppose qu'un entrepreneur du Moyen âge découvrit et fit rassembler plusieurs milliaires qu'il avait l'intention de réutiliser, mais qu'un accident les précipita dans le lit du Rhône, où ils reposèrent jusqu'à l'époque contemporaine. (A.T.S.)

Mort du professeur Marcel Bridel

Le professeur Marcel Bridel, ancien recteur de l'université de Lausanne, est mort dans sa 82^e année. Spécialiste du droit constitutionnel, de renom international, il avait notamment participé comme expert à l'élaboration des nouvelles constitutions de la République de Chypre et de la Principauté de Monaco.

Né le 19 mai 1898 à Montreux dans une grande famille vaudoise, fils de pasteur, docteur en droit de l'université de Lausanne, Marcel Bridel travailla d'abord comme secrétaire au Tribunal fédéral des assurances, collaborateur au bureau fédéral des assurances et secrétaire français du Tribunal fédéral. Privat-docent à l'université de Lausanne en 1929, il fut nommé professeur extraordinaire en 1936 et professeur ordinaire en 1943. Il enseigna le droit public, le droit constitutionnel suisse, le droit constitutionnel général et le droit des assurances. Doyen

de la faculté de droit, il fut aussi recteur de l'université de 1952 à 1954. Il se retira en 1970 et reçut le titre de professeur honoraire. Marcel Bridel fut d'autre part juge suppléant au Tribunal cantonal vaudois et juge extraordinaire suppléant au Tribunal fédéral des assurances. Il occupa la vice-présidence de l'association internationale des sciences politiques. L'université de Dijon l'avait fait Docteur honoris causa. (A.T.S.)

Un musée suisse d'appareils photographiques

La Suisse possède désormais son musée d'appareils photographiques, tout comme la France avec son musée de Bièvres ou la Belgique avec le « Het sterks-hof » de Dieurne. Il vient de s'ouvrir à Vevey, ville connue par son école de photographie de renom international. Les appareils suisses sont particulièrement à l'honneur, en raison de leur nombre. Ils étaient souvent fabriqués par des horlogers.

Huit cents pièces ont ainsi été réunies et permettront de renouveler fréquemment la collection exposée. Parmi les plus originales, citons le plus gros appareil, qui mesure quatre mètres de long, et le plus petit, qui atteint à peine quatre centimètres. Un autre, le « photosphère », breveté en 1888, était construit en métal pour pouvoir être utilisé sous les tropiques par les explorateurs. Quant au « compas », datant de 1937, le plus connu des appareils suisses, il était un véritable chef-d'œuvre horloger, construit par une fabrique de montres du Sentier (Jura vaudois) (A.T.S.)

La dernière grande campagne lausannoise entièrement en mains publiques

Le canton de Vaud et la ville de Lausanne viennent d'acheter, à

parts égales, pour le prix de sept millions de francs, la dernière parcelle de la propriété de l'Hermitage (la seule grande campagne encore intacte dans la capitale vaudoise) qui appartenait à des particuliers. Cette campagne de 126 000 m² sera ainsi accessible à tous, de la cité au Signal de Sauvabelin.

Après des tractations avec la famille des anciens banquiers Bugnion, propriétaire de l'Hermitage, la ville de Lausanne avait pu acquérir en 1977 plus de 50 000 m² de terrain et recevoir en donation la maison de maître avec 42 000 m² de prés et forêts l'entourant. Les terres sont destinées à la création d'un parc public, la maison de maître à l'ouverture d'un musée de collections artistiques et historiques, enfin la ferme à l'installation d'un musée d'urbanisme.

Restait la parcelle nord de la propriété, soit 34 000 m² encore en mains des hoirs Bugnion. Des bâtiments d'habitation auraient dû être édifiés sur ce terrain sis au pied du Signal de Sauvabelin, dans une situation exceptionnelle. C'est cette parcelle que le canton et la commune viennent d'acquérir conjointement. Son affectation nouvelle respectera mieux la beauté du site. L'état de Vaud envisage d'y construire un nouveau palais de justice. La ville de Lausanne a elle aussi besoin de terrains pour des programmes d'intérêt public. Les futures constructions seront beaucoup moins importantes que celles, déjà réduites, permises par l'ancien plan. Un concours d'art paysager et d'architecture sera ouvert.

Le nouveau palais de justice, le futur parc public, la maison de maître et la ferme de l'Hermitage devraient, aux yeux des autorités, constituer un ensemble de valeur dans le paysage lausannois. (A.T.S.)